

Règlement, modalités d'accueil et fonctionnement du RPI 50 Wambercourt/Cavron
/Wamin/La Loge à partir du MARDI 1 er Septembre 2020

- **Lieu d'accueil** : 3 sites ouverts : école de Cavron Saint Martin, Wambercourt, Wamin

- **Enseignantes** : GS/CP/CE1 Mme Fourcroy (Cavron)
PS/MS/GS Mme Clipet (Wamin)
CE2/CM1/CM2 (Wambercourt):
Mardi/ jeudi et 2 vendredis par mois : Mme Duchateau (directrice)
Lundi et 2 vendredis par mois : M. Dannet

- **Personnel communal** : Marine (cantine, garderie, ménage) Nathalie (transport+ ménage), Sabrina (ATSEM, ménage)

- **Horaires** : 8H40/ 11H40 13H40/16H40 : Cavron (heures habituelles)
8H50/11H50 13H50/16H50 : Wambercourt (heures habituelles)
9h00/12H00 14H00/17H00 : Wamin (heures habituelles)

- **Les horaires de bus** : restent les mêmes veuillez, vous référer au tableau sur le site rubrique « info RPI ». Nous vous rappelons également que les élèves doivent se présenter quelques minutes avant l'heure indiquée. Une prise de température peut être réalisée par les enseignantes.

- **Un lavage des mains** sera fait à chaque entrée. Les récréations se feront aux heures habituelles, en limitant les contacts. Avec lavage des mains en début et fin de récréation et à chaque passage aux toilettes. Du gel hydro alcoolique pourra être utilisé sous surveillance d'un adulte, toutefois le lavage des mains sera l'option de préférence. Si votre enfant est éventuellement allergique veuillez en avertir son enseignante.

Important : les horaires sont à respecter scrupuleusement, **aucun retard accepté** pour éviter l'entrée des adultes dans l'enceinte de l'école.

Il est demandé aux parents à la sortie, l'entrée des école ou aux arrêts de bus de garder au minimum un mètre de distance, d'éviter les attroupements et au mieux de porter un

masque pour les échanges (communication Nathalie, enseignantes...) Dans l'enceinte de l'école, seulement si vous avez été invité à y rentrer, le port du masque (de façon correcte et sur le nez) est obligatoire.

- **Nouveau : Mise en place d'un ENT école :** Pour une meilleure communication et pour une éventuelle gestion à distance, toutes les écoles primaires du pas de calais sont maintenant dotées d'un ENT comme au collège. Les modalités de fonctionnement vous seront prochainement données. Les visio conférences se feront avec ce moyen.

- **Les locaux :**

Nombre de salles de classes disponibles (occupées ou non) :

- Cavron : 2
- Wamin : 1
- Wambercourt : 1 + 1 petite

Nombre de points d'eau disponibles (lavabos) :

- Cavron : 2
- Wamin : 4 lavabos enfants et 1 lavabo adulte.
- Wambercourt : 5 lavabos

Nombre de WC disponibles (enfants / adultes) :

- Cavron : 2 toilettes
- Wamin : 2 toilettes pour les enfants, 1 pour les adultes, 2 urinoirs.
- Wambercourt : 4 toilettes

Nombre de salles pouvant accueillir un groupe d'élèves y compris salle communale, dédiée aux activités sportives ou culturelles :

- Cavron : 1 petite (cantine) +1 grande salle des fêtes + la classe
- Wamin : dortoir+ la classe
- Wambercourt : grande salle d'activités

Au possible, les portes resteront ouvertes pour éviter le contact poignée, les classes seront aérées en arrivant, au départ et à chaque récréation, y compris par temps froid.

- **Sécurité sanitaire de l'élève et des encadrants :**

- **Le nettoyage des locaux est réalisé quotidiennement.**

- L'élève devra savoir se laver les mains, être autonome lors des passages aux toilettes, remettre ses chaussures seul, enlever et mettre ses vêtements seul.

- Les adultes doivent également respecter strictement la distanciation physique (1 mètre).

- Le port du masque est obligatoire pour les adultes, il est proscrit en maternelle, en élémentaire il est éventuellement possible de porter un masque pour les plus âgés (à fournir par les parents) à certains moments de la journée : Transports, ateliers, jeux collectifs car il n'y a pas de distanciation. Le port du masque pour les enfants âgés de plus de 6 ans a été recommandé par l'organisation mondiale de la santé le 24 août en cas d'augmentation de la propagation du virus, mais il n'a pas été, pour l'instant recommandé en élémentaire par l'éducation nationale française. Les parents qui le souhaitent, en élémentaire, peuvent en équiper leur enfant. Les enfants apporteront, dans ce cas, un sachet hermétique ou une boîte pour le ranger. Il est à changer toutes les 4 heures.

- **Les enseignantes, essaieront, au maximum, de faire garder les distances entre les élèves et seront très vigilantes aux mesures sanitaires, puisque nous avons tous, dans les familles, des personnes à risque et que nous avons également dans l'école des enfants à risque.**

- Les parents doivent surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant avec **une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école** (température doit être inférieure à 37,8°C pour une fréquentation de l'école).

- Ne pas mettre son enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Dans ce cas, prévenir rapidement la directrice. En cas de positivité, la classe, voire l'école pourra être fermée.

- Fournir des mouchoirs en papier jetables.

- Explication des gestes barrières aux enfants par les enseignantes.

➤ **Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel :**

-Une prise de température pourra être réalisée en cas de doute, si on observe de la température, l'enfant sera isolé et un masque lui sera fourni. Les parents devront rapidement venir récupérer leur enfant. Si un cas est détecté vous serez informés et la classe pourra être fermée temporairement. Nous vous demandons également de nous contacter si parmi l'entourage, les fréquentations des élèves un cas de coronavirus a été détecté.

➤ La circulation dans l'école se fera en gardant le plus possible de la distanciation (entrées, sorties, les passages aux toilettes...)

➤ **Fréquentation :**

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est **obligatoire**. Toute absence doit être justifiée notamment par écrit, téléphone, ENT.

Dès 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois, y compris en maternelle, la directrice doit avertir l'Inspecteur de circonscription.

- **Rencontres** : les rencontres avec les parents se feront sur rendez-vous uniquement et les réunions collectives en visio conférence (qui peut se réaliser d'un smartphone).
- **Assurances** : Les enfants doivent avoir une assurance individuelle accident (à fournir dans le mois de rentrée).
- **Matériel scolaire** : Le matériel scolaire restera le plus possible à l'école.
- **L'inscription nécessite d'avoir lu et accepté les nouvelles modalités d'accueil, un seul document peut être signé s'il y a une fratrie, dans ce cas le donner à l'enfant le plus grand.**
Lu et pris connaissance le :

Madame et Monsieur....

Signature: